

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe Scolaire de la Plage
Ecole Elémentaire de la Plage
Roquebrune-Cap-Martin
(Alpes-Maritimes)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0061384X_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe Scolaire de la Plage Ecole Elémentaire de la Plage Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0061384X_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	V. RESTOIN	Chargée d'affaires Environnement
Vérificateur	N. MORIN	Chef de Groupe sites et sols pollués
Approbateur	N. PLANEL	Chef de Groupe sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'**école élémentaire** (établissement n°0061384X) est située avenue de la Plage, dans le quartier de Carnolès, sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin (06). Cette école accueille 139 élèves âgés de 6 à 11 ans, encadrés par une quinzaine de personnes. Elle est implantée en bordure nord-est de l'école maternelle de la Plage (établissement n°0061085X), appartenant au même groupe scolaire que l'école élémentaire et faisant l'objet d'un rapport spécifique.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la proximité immédiate de l'établissement avec un ancien site industriel (usine à gaz référencée sous les numéros BASIAS PAC0604522 et PAC0600273). Un laboratoire électrochimique était également implanté à 10 m au nord-est de l'école élémentaire (BASIAS PAC0601039).

Cette étude conclut à des potentialités d'exposition par inhalation de l'air à l'intérieur des bâtiments implantés à proximité de ces sites BASIAS.

En revanche, compte tenu de la position des sites BASIAS par rapport à l'établissement, le passage des réseaux d'alimentation en eau potable de l'école élémentaire au droit des sites BASIAS n'étant pas pertinent, le scénario d'exposition par ingestion d'eau par les enfants n'a pas été retenu.

Egalement, compte-tenu de l'âge des enfants et de l'absence d'accès aux enfants des logements de fonction aux sols à nu, l'ingestion de sols superficiels n'a pas été retenue.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du sol », « air du vide sanitaire » et « air sous dalle », au droit ou à proximité immédiate des bâtiments. Les substances recherchées sont les substances volatiles associées aux

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

anciennes activités industrielles recensées (usine à gaz et laboratoire électrochimique).

Le programme d'investigations de phase 1 était composé de trois prélèvements d'air sous les dalles des bâtiments. Toutefois, lors de la mise en place des prélèvements, il s'est avéré que des vides-sanitaires étaient présents au droit des bâtiments. Ainsi le programme a été adapté en fonction et les milieux air sous-dalle, air du vide-sanitaire et air du sol ont finalement été investigués.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de juin 2011 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré :

- la présence de composés volatils dans l'air du vide sanitaire et l'air sous la dalle du bâtiment principal, et dans l'air du sol à proximité du bâtiment périscolaire. Les concentrations mesurées pour certains composés sont supérieures aux bornes basses des intervalles de gestion. Cependant, les niveaux de concentration dans l'air intérieur des bâtiments, évalués sur la base des concentrations mesurées, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics. Les autres composés recherchés n'ont pas été quantifiés.

Ainsi, la qualité des milieux ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire de la Plage (établissement n°0061384X) en « **catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments de l'école élémentaire (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans l'air du sol. Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».